

7.30. DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE ET DU TOURISME POUR TOUS

1. Ligne budgétaire :	20414 738 0204607 AP 435 20415 738 0204607 AP 435 2042 738 0204607 AP 435
2. Bénéficiaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Communauté de communes, syndicats intercommunaux, associations, fédérations départementales.
3. Condition(s) d'attribution :	<p>1) <u>Tourisme fluvial/fluvestre</u> : aménagements et équipements spécifiques liés au développement du tourisme fluvial et fluvestre</p> <p>2) <u>Randonnées / sentiers d'interprétation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Création de boucles cyclotouristiques jalonnées et numérotées, en lien avec la Sarthe à Vélo. -Création de parcours de VTT labélisés VTT-FFC. -Création d'itinéraires de randonnées jalonnés structurants et thématiques et/ou multi usages <p>3) <u>Pêche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - parcours spécifiques "pêche" liés à l'obtention du label national « parcours Découverte », « parcours Famille » ou « parcours Passion ». <p>4) <u>Parcours spécialement aménagés à différentes formes de handicaps</u></p> <p>Avis consultatif de Sarthe Développement puis des services de la collectivité (sports / hydraulique...) en fonction des projets sur l'opportunité et leurs conditions de mise en œuvre dans leur articulation aux logiques et compétences départementales (schéma de développement touristique, PDIPR...)</p>
4. Référence(s) décisions du Conseil général :	Budget Primitif 2005 DM2 2008 – BS 2010 - BP 2011 BP 2018

5. Détermination de la subvention :			
Filières	Dépenses HT (hors honoraires d'architecte) plafonnées à	Taux	Critères d'attribution
Tourisme fluvial et fluvestre	200 000 €	25% : pour les communes de moins de 1000 habitants dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne de la strate <u>et</u> dont l'effort fiscal est supérieur à la moyenne de la strate. (source : fichier DGF année précédente)	Aménagements, équipements et services liés au développement du tourisme fluvial et fluvestre (parcours canoë, pontons flottants, anneaux et autres équipements d'aménagements de surface sur les berges permettant leur bonne intégration dans l'environnement, accueil, signalétique...)
Boucles cyclotourisme, Itinéraires structurants de randonnées, sentiers d'interprétations	40 000 €	20 % : pour les autres communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, associations et fédérations.	Intérêt départemental du projet et/ou maillage intercommunal. Parcours selon les référentiels PDIPR (pédestre) et CDESI / VTT-FFC (vélo), création d'itinéraires thématiques par une signalisation d'interprétation du patrimoine culturel et naturel ou par un système d'audioguidage pour les sentiers d'interprétation.
Pêche	40 000 €		Aménagements, équipements et services liés au développement du tourisme halieutique Référentiel du label national adapté
Parcours aménagés pour personnes handicapées	40 000 €		Parcours à thème ou d'intérêt patrimonial et naturel Démarche globale d'accessibilité des sites aux personnes en situation de handicap
		- Subvention minimale accordée à une collectivité publique : 1500 € - Subvention plafonnée à la participation du maître d'ouvrage.	
6. Modalités d'attribution :		<p>↳ <u>Dossier de demande d'aide</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre de demande de subvention - Délibération de la collectivité ou EPCI - Descriptif du projet et de sa mise en tourisme - Devis estimatif du projet - Plans de situation et de localisation - Plan détaillé du projet - Plan de financement prévisionnel - Lettre d'engagement dans les labels et référentiels mentionnés - Lettre d'engagement à participer au réseau d'observation touristique <p>↳ <u>Décision de la Commission Permanente du Conseil départemental</u></p> <p>↳ <u>Modalités de versement conformément au règlement financier départemental</u></p>	

7. Service chargé de l’instruction :

DGA ESCT (Education Sport Culture Tourisme)

Direction de la Culture et du Tourisme

Service Patrimoine et tourisme

✉ : contact.estc@cg72.fr

DGA Infrastructures et développement territorial

Service Hydraulique – pour tout projet d’occupation sur le Domaine
Public Fluvial

✉ : fabien.goutard@sarthe.fr

Mise à jour : mars 2018